

Bulletin Mensuel de janvier 1994

ROYAUME UNI

Des gardiens de prison tuent un demandeur d'asile zaïrois

Le demandeur d'asile zaïrois Omasese Lumumba a été illégalement tué à la prison de Pentonville, à Londres, du fait de l'usage "de méthodes inappropriées et d'une force excessive à des fins de contrôle et de restriction", selon les conclusions d'une enquête judiciaire en juillet 1993. Le ministère public de la Couronne a décidé, en décembre, qu'aucune charge ne serait retenue contre les gardiens faute de preuves.

Omasese Lumumba était le neveu de Patrice Lumumba, premier ministre initial du Zaïre actuel - assassiné en 1961. Après avoir demandé l'asile en Angleterre, en septembre 1991, il avait été placé en détention. Du 19 septembre jusqu'à sa mort, le 8 octobre 1991, il est resté enfermé dans une cellule plus de 20 heures par jour, dans un état dépressif et anxieux. Omasese Lumumba est mort alors que des gardiens essayaient de lui enlever ses vêtements de force. Selon le médecin de la prison, les gardiens ont continué à le maintenir alors qu'il gisait inanimé.

AI a demandé instamment au gouvernement d'instituer une enquête publique, indépendante et impartiale sur la mort en détention d'Omasese Lumumba, et de revoir les procédures d'asile pour les rendre conformes aux normes internationales (voir EUR 45/13/93).

DOSSIER

Le Dossier de janvier porte sur les violations contre les enfants. Vous pouvez agir. Voir pages trois à six.

GUATEMALA

Des soldats emprisonnés se rétractent

D'anciens militaires guatémaltèques, qui avaient promis de révéler les noms d'officiers supérieurs impliqués dans les opérations d'"escadrons de la mort", craignent maintenant pour leurs vies.

Lors d'une conférence de presse extraordinaire tenue à Guatemala, le 11 octobre 1993, à la prison de Pavoncito, deux anciens soldats, Francisco Solbal Santay et Tiburcio Hernández Hernández - condamnés à de lourdes peines de prison pour le meurtre du citoyen américain Michael Devine en 1990 - ont déclaré avoir commis cet assassinat et une cinquantaine d'autres sur les ordres d'officiers supérieurs, dans le contexte des tâches qui leur étaient dévolues dans un "escadron de la mort".

Ils ont décrit comment les personnes jugées "subversives" par l'armée étaient torturées à l'électricité durant leurs interrogatoires par des agents du G-2 (Renseignements militaires), puis poignardées ou étranglées, et leurs cadavres transportés dans des cimetières clandestins. Ils ont aussi déclaré qu'ils révéleraient les noms des coupables.

Mais ils disent maintenant avoir "menti" et ont retiré leurs témoignages, apparemment à la suite de menaces de l'état-major.

On craint pour leur vie et pour celle de quatre autres anciens soldats condamnés, qui après avoir fait des allégations similaires se sont rétractés (certains d'entre eux auraient été soudoyés). Il en est de même pour le prisonnier de droit commun Jorge Lemus, organisateur de la conférence de presse qui avait permis aux deux anciens soldats de formuler leurs allégations.

L'un de ces prisonniers, Noel Jesús de Beteta, auparavant sergent de l'état-major présidentiel, avait été condamné en 1993 pour l'assassinat en 1990 de l'anthropologue Myrna Mack Chang. Il se sentirait particulièrement menacé depuis qu'un codétenu, avec qui il était en bons termes, a été retrouvé pendu dans sa cellule, à la Prison préventive Zone 18. Trois autres prisonniers ont été retrouvés morts dans la même prison. Deux gardiens et un sous-directeur de la prison ont été incarcérés à la suite de ces morts.

Les condamnations pour atteintes aux droits de l'homme sont excessivement rares au Guatemala et c'est aussi la première fois depuis 1975, à la connaissance d'AI, que des soldats emprisonnés pour violations ont menacé d'impliquer des supérieurs. Dans le cas présent, deux policiers condamnés à mort pour l'assassinat d'une personnalité guatémaltèque avaient menacé de révéler la participation d'officiers supérieurs aux assassinats commis par des "escadrons de la mort", mais ils ont été exécutés avant de pouvoir le faire.

AI a lancé des appels aux autorités guatémaltèques pour leur demander instamment de garantir la protection de ces anciens soldats, et de recueillir leurs témoignages afin d'identifier et de poursuivre en justice les auteurs de violations des droits de l'homme.

HAITI

Un prêtre témoigne d'une fusillade devant l'église

La lettre ci-après a été envoyée à AI par un prêtre qui fut témoin, le 11 septembre 1993, de l'assassinat d'Antoine Izméry - un partisan du président destitué, Jean-Bertrand Aristide - lors de la célébration d'une messe commémorant un attentat contre le président Aristide il y a cinq ans.

"A l'église du Sacré-Coeur... nous entendons des menaces : "Tout le sang qui va couler aujourd'hui sera de votre faute, communistes !... Par la porte... nous voyons un camion militaire passer... plusieurs personnes font une entrée intempestive dans l'église.

Celui qui attire mon regard porte une chemise rouge, un revolver à la main. Il remet son arme dans son ceinturon et parcourt rapidement l'allée centrale accompagné de trois ou quatre hommes. L'assemblée se disperse, courant en tout sens pour s'échapper. Nous restons figés sur place...

L'homme au pistolet sort alors son arme et demande : "Qui est Izméry ?" L'attaché qui se tenait à sa droite désigne Izméry du doigt. Il pose alors son pistolet sur la tempe d'Antoine Izméry, le forçant à sortir...

Je vois comment les attachés, armés de bâtons, battent les gens qui s'enfuient. Puis nous entendons des coups de feu... le curé vient nous annoncer que le cadavre d'Antoine Izméry gît dans la rue... Nous sortons... Le corps est là, à quelques mètres de l'église. A une quarantaine de mètres de là, gît un autre homme, tué de la même manière d'une balle tirée derrière l'oreille... Les cadavres sont encore chauds, gisant dans une large mare de sang. Je reste là, avec un autre prêtre, pour prier pour les deux morts. Personne ne s'attendait à ce que les attachés osent tuer Antoine Izméry à visage découvert. On pensait qu'ils étaient venus l'arrêter comme ils l'avaient déjà fait à plusieurs reprises.

Douze cadavres sont retrouvés aux alentours de Port-au-Prince ce même jour. Les attachés sont maîtres du terrain.

Cette insécurité généralisée ne peut pas durer. La communauté internationale semble bien décidée à nous donner un coup de main pour y mettre fin. Espérons que cela ne va pas trop tarder, car chaque jour on relève des cadavres à travers le pays."

AI a lancé un appel pour que cessent immédiatement les violations des droits de l'homme en Haïti, et que les responsables soient traduits en justice.

BURUNDI

Le putsch et ses suites : un témoin raconte

Godfrey Byaruhanga, un chercheur d'AI, et Franca Sciuto, ancienne présidente du Comité exécutif international d'AI étaient en visite officielle au Burundi lorsque le coup d'Etat sanglant a eu lieu ; et ils ont assisté aux événements dramatiques qui se sont déroulés à l'aube du 21 octobre. L'hôtel Novotel, où ils étaient descendus, se trouve près du palais présidentiel, au centre de Bujumbura, la capitale.

Godfrey raconte : "Il était environ 2 heures du matin ; j'ai été réveillé par des coups de feu et des explosions. Tout à fait réveillé, je savais qu'un coup d'Etat s'accomplissait dans la violence, sans toutefois en connaître le motif."

De son hôtel Godfrey voyait passer les troupes dans la rue. De 2 h 30 à 3 heures du matin il a vu des soldats avec des bérets rouges installer un barrage sur le boulevard de l'Uprona, qui mène au palais présidentiel. A 3 heures du matin, des véhicules blindés de transport de troupes sillonnaient le boulevard. Ils ne tiraient pas, mais les tirs ont continué ailleurs jusqu'après 5 heures du matin - surtout autour du palais présidentiel.

Vers 6 ou 7 heures, les soldats contrôlaient les points stratégiques de la ville. Dans la soirée, Godfrey a entendu à Radio Burundi qu'un Conseil national du salut public avait été formé sous la direction d'un ministre du précédent gouvernement. Le lendemain il a appris que le président Melchior Ndadaye - dont le gouvernement avait été élu par une forte majorité en juin - et plusieurs ministres, ainsi que le président et le vice-président de l'Assemblée nationale, avaient tous été froidement assassinés à la caserne du 11e bataillon.

Godfrey a dit : "Ces exécutions extrajudiciaires nous ont profondément troublés, d'autant plus que nous avons eu des entretiens avec ces personnalités pratiquement la veille de leur mort."

En représailles du coup d'Etat et de l'exécution du président Ndadaye et d'autres officiels, des membres de la majorité Hutu, le groupe ethnique du Président, ont attaqué et tué des paysans Tutsi. Durant les jours suivants, l'armée, à prédominance Tutsi, a tué, ou aidé des civils Tutsi à massacrer de nombreux Hutu, par autodéfense ou par vengeance. Des civils Hutu ont été assassinés, tant à Bujumbura que dans les provinces. Le lendemain du coup d'Etat, au moins 10 Hutu ont été abattus lors d'une tentative de dispersion d'une manifestation pacifique à Bujumbura.

Les membres du gouvernement qui ont survécu et constituent le gouvernement actuel, se sont catégoriquement opposés à ce que les responsables du putsch et de l'assassinat du président et d'autres personnalités bénéficient d'une amnistie - réclamée par les auteurs du coup d'Etat - insistant pour qu'ils soient traduits en justice.

En novembre, les forces de sécurité ont continué à massacrer des civils - Hutu pour la plupart. AI a instamment demandé aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence, d'instituer une enquête indépendante sur les récentes violations des droits de l'homme et de poursuivre les responsables en justice.

SOMALIE

Les forces de l'ONU libèrent des prisonniers Somalis

Fin novembre, la plupart des 70 Somalis détenus pour motif politique par des éléments de la force multinationale de l'ONU en Somalie - depuis le lancement de l'opération ONUSOM II - ont été relâchés. Il y avait parmi eux des chefs politiques de la SNA (Alliance nationale de Somalie), dirigée par le général Mohamed Farah Aïdid, arrêtés par les troupes américaines.

Ils n'auraient pas été inculpés, ni présentés à un quelconque tribunal, et on leur aurait refusé de voir leur famille, ainsi qu'un avocat.

Selon un porte-parole de l'ONU, ils étaient maintenus en "détention préventive" pour des raisons de sécurité. AI a observé que cela constituait un dangereux précédent pour l'ONU que d'autoriser son propre personnel à effectuer des mises en détention arbitraires et illimitées sans inculpation ni jugement.

Depuis mai 1993, plusieurs centaines de Somalis, dont beaucoup de femmes et d'enfants, ont été tués au cours d'affrontements dans la capitale Mogadiscio, ainsi que plus de 60 soldats de l'ONU et 18 soldats américains. AI a demandé des enquêtes indépendantes afin de déterminer si certains civils tués par les troupes de l'ONU ou des Etats-Unis avaient été victimes d'un usage de force meurtrière contraire aux normes du droit humanitaire et des droits de l'homme.

Des violations graves et systématiques ont été commises par plusieurs des groupes armés somalis. Les forces du général Aïdid, en particulier, sont responsables de très graves violations des droits de l'homme contre des membres de clans et de sous-clans opposés, d'assassinats et d'attentats meurtriers contre des Somalis suspectés d'être des informateurs de l'ONU, et de mauvais traitements à l'encontre de deux militaires capturés. Des partisans incontrôlés du général Aïdid ont tué quatre journalistes étrangers en juillet et profané les cadavres de deux soldats américains tués le 3 octobre.

AI a lancé un appel à ONUSOM II et aux groupes armés somalis pour leur demander de donner aux droits de l'homme la plus haute priorité, et notamment de veiller au plein respect des droits de l'homme par leurs forces, et d'observer les obligations fondamentales du droit humanitaire.

MYANMAR

Ma Thida, 27 ans, médecin et écrivain connu, a été arrêtée le 7 août 1993 et purge actuellement une peine de 20 ans qui lui a été infligée le 15 octobre.

Ma Thida est une personnalité en vue de l'opposition politique de ce pays ; elle avait assisté dans sa campagne électorale la prisonnière d'opinion Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix et l'un des fondateurs de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), principal parti d'opposition.

Ma Thida a été arrêtée avec dix autres personnes et maintenue au secret jusqu'à sa comparution en justice le 27 septembre : les charges incluaient "trouble de la paix publique", contacts avec des associations illégales et diffusion de publications illégales.

Les 11 personnes ont toutes été jugées en vertu de lois utilisées par les autorités pour réprimer les activités pacifiques de l'opposition, depuis que l'armée a repris le contrôle du pays par un coup d'Etat, après des mois de manifestations d'ampleur nationale en 1988 pour la démocratie. Les dix autres accusés ont été condamnés à 20 ans de prison.

Selon AI, Ma Thida a été arrêtée et emprisonnée uniquement pour ses activités non violentes au sein de la LND, parti fondé durant le mouvement de 1988 pour la démocratie et qui jouit d'un large soutien dans l'opinion publique.

****Prière d'envoyer des appels**** - en anglais si possible - demandant la libération immédiate et inconditionnelle de Ma Thida, à : Senior General Than Shwe, Chairman, State Law and Order Restoration Council, c/o Ministry of Defence, Signal Pagoda Road, Yangon, Union du Myanmar.

Togo

Attiogbé Stéphane Koudossou et Gérard Akoumey ont été condamnés à trois ans d'emprisonnement le 10 septembre sur la base d'"aveux" extorqués par la torture.

Ils ont été arrêtés le 26 juillet 1993 et amenés au quartier général de la gendarmerie nationale où ils ont été torturés. Plus tard, à la télévision nationale, ils ont fait des aveux les incriminant au sujet d'attentats à la bombe récemment commis dans la capitale, Lomé.

Ils ont été jugés en août pour "association de malfaiteurs, destruction d'édifices publics et destruction d'immeubles".

Sur la base de leurs aveux, le ministère public a affirmé qu' Attiogbé Stéphane Koudossou et Gérard Akoumey, qu'on disait membres d'un parti d'opposition, la Convention démocratique des peuples africains (CPDA), avaient été chargés de commettre un attentat à la bombe le 24 juillet contre le siège d'un autre parti d'opposition, le Comité d'action pour le renouveau.

Les avocats de la défense ont protesté contre le fait que les deux accusés avaient été torturés durant leur interrogatoire et forcés à faire des aveux dictés par les forces de sécurité. Ils ont instamment demandé au tribunal d'ordonner l'examen médical de leurs clients, mais le tribunal a refusé, et admis comme preuve des aveux qu'on disait arrachés par la force, contrairement aux normes internationales relatives à un procès équitable. En conséquence les avocats de la défense ont refusé de continuer à participer au procès. AI réclame d'urgence une enquête indépendante et impartiale sur la torture présumée des deux prisonniers, et demande qu'ils soient rejugés équitablement.

****Prière d'envoyer vos appels**** pour demander la révision des condamnations et une enquête indépendante sur les allégations de torture, ainsi que l'assurance que le Togo ne bafouera pas les principes de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, que l'Etat togolais a signée, en recevant en tant que preuve des déclarations faites sous la torture, à :
S. E. M. le Général Gnassingbé Eyadéma, Président de la République, Palais présidentiel, Avenue de la Marina, Lomé, Togo.

Iraq

Des milliers d'habitants des marais du sud de l'Iraq - hommes, femmes et enfants - ont dû fuir leurs habitations avec la multiplication des attaques des forces armées iraqiennes contre la population civile.

Des centaines ont été tués au cours de ces deux dernières années lors de raids sciemment dirigés contre des civils non armés. On a noté en 1993 la recrudescence des attaques, qui ont atteint un niveau très alarmant depuis le mois d'août.

Le Gouvernement iraquien cherche à affermir son contrôle sur les vastes marais situés entre les cités de Bassora, al-Amara and al-Nasiriyya, refuge clandestin traditionnel des opposants du pouvoir et des déserteurs de l'armée. Les autorités ont asséché de vastes étendues de marécages, détruit les moyens de subsistance des habitants et délibérément pris pour cible des civils pacifiques, déclenchant en octobre 1993 un exode de plus de 6 000 personnes vers le sud de l'Iran.

Dans un incident, en mai 1992, des hélicoptères de combat ont mitraillé les invités d'un mariage célébré dans les marais d'al-Amara, au village d'al-Agir, tuant le marié et des enfants. Selon un témoin oculaire, maintenant dans le sud de l'Iran : "Les avions sont venus et ont tiré sur nous... les célébrations ont tourné au deuil". Plus récemment, en septembre 1993, de nombreux civils non armés auraient été tués et d'autres blessés durant un bombardement des marais d'Abu Zargi et d'Elwi, au nord-ouest de Bassora. D'autres personnes ont "disparu" après leur arrestation, ou ont été torturées et exécutées par la suite.

En mars 1993, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a appelé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place une mission de surveillance des droits de l'homme sur le territoire iraquien. AI reste profondément préoccupée par l'absence de toute mesure concrète dans ce sens. En novembre 1993, elle a lancé un appel au Secrétaire général de l'ONU, le priant de "fournir les ressources additionnelles pour financer" une telle opération.

Compte tenu des sanctions de l'ONU contre l'Iraq, **prière d'envoyer des appels** au représentant diplomatique iraquien dans votre pays pour demander au Gouvernement iraquien de cesser immédiatement les arrestations arbitraires, la torture et les exécutions extrajudiciaires de civils dans les marais du sud.

Jamaïque

L'espoir renaît pour les prisonniers des couloirs de la mort

Une décision cruciale prise en novembre à Londres par la section judiciaire du Conseil privé pourrait sauver la vie de nombreux détenus des couloirs de la mort à travers les Caraïbes.

Le JCPC, qui est la Cour d'appel suprême pour un certain nombre de pays de la région, a commué les sentences de mort de deux Jamaïquains emprisonnés à vie, et conclu que la détention prolongée au-delà de cinq ans de prisonniers dans les couloirs de la mort, à la Jamaïque, constituait un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Ces prisonniers étaient dans les couloirs de la mort depuis 14 ans.

Quatre prisonniers jamaïquains des couloirs de la mort, dont les deux personnes dont les sentences capitales ont été commuées par décision du JCPC, ont été abattus fin octobre par des gardiens à la prison du district Ste Catherine, près de Kingston. Deux d'entre eux figuraient sur une liste de 26 prisonniers nommés dans une communication récente à AI, de source jamaïquaine : selon cette communication ils craignaient les représailles des gardiens - pour avoir signalé des sévices infligés aux prisonniers. AI appelle le Gouvernement jamaïquain à mener une enquête exhaustive et impartiale sur ces meurtres, ainsi que sur les plaintes dénonçant les mauvais traitements et menaces à l'encontre d'autres détenus de la prison ces derniers mois.

RUSSIE

Des réfugiés sont battus et expulsés

Selon des organisations moscovites des droits de l'homme, des unités de la police et de l'armée ont battu un très grand nombre de personnes appréhendées au cours de deux semaines d'état d'urgence en octobre, et des réfugiés des zones de conflit armé de l'ex-URSS ont été expulsés.

L'état d'urgence avait été déclaré à la suite d'affrontements armés entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition - qui ont fait plus de cent morts à Moscou début octobre. Des milliers de gens ont ensuite été détenus pour de brèves périodes. Un très grand nombre de personnes auraient été battues, leur état nécessitant souvent une hospitalisation. AI s'inquiète depuis longtemps des nombreuses allégations de ce type dénonçant l'usage systématique et répandu de sévices policiers en détention.

L'état d'urgence s'est aussi accompagné d'une vague de répression au sujet des permis de résidence à Moscou ; près de 10 000 personnes qui en étaient dépourvues ont été expulsées de la cité, y compris des réfugiés menacés de graves atteintes à leurs droits fondamentaux dans leurs pays. D'autres réfugiés ont affirmé que des policiers leur avaient extorqué de grosses sommes d'argent pour ne pas les expulser en l'absence d'un permis de résidence - qu'ils n'avaient pu obtenir du fait de la lenteur du processus d'examen de leurs demandes d'asile politique.

Amnesty International a maintes fois exprimé ses préoccupations relatives aux mauvais traitements, insistant pour que de telles allégations soient promptement l'objet d'une enquête impartiale dont les résultats seraient rendus publics, et pour que les responsables soient poursuivis en justice. L'organisation a aussi instamment demandé aux autorités de veiller à ne renvoyer aucun demandeur d'asile vers un pays où il s'exposerait à de graves violations de ses droits fondamentaux, et à ce que tous les cas de demandes d'asile soient dûment et promptement étudiés, conformément aux normes internationales pour la protection des réfugiés.

ALGÉRIE

Recrudescence des assassinats politiques

Les assassinats politiques en Algérie ont augmenté de façon alarmante en 1993, après la reconduction de l'état d'urgence en février pour une durée indéterminée.

Les affrontements armés entre forces de sécurité et groupes d'opposition ont été presque quotidiens au cours de l'année. Au moins 550 militants islamistes ont été tués, et certains pourraient avoir été extrajudiciairement exécutés. Plus de 140 policiers et membres des forces de sécurité ont aussi été tués.

En même temps, des civils ont été de plus en plus la cible d'enlèvements et d'assassinats, apparemment le fait de militants islamistes armés. Un pédiatre de 52 ans, Djilali Belkhenchir, militant des droits de l'homme, a été abattu le 10 octobre. Il faisait partie de plus de 140 civils, dont des journalistes, des membres de l'appareil judiciaire et des élus des conseils locaux, apparemment éliminés pour leur opposition déclarée au fondamentalisme islamique, ou leur soutien présumé à un gouvernement dont les leaders de groupes d'opposition islamistes illégaux contestent énergiquement la légitimité. En septembre, le champ de ces actions s'est étendu à de nouvelles victimes, parmi les ressortissants étrangers vivant et travaillant en Algérie. Dans deux incidents séparés, cinq étrangers - tous des civils - ont été assassinés après leur enlèvement. Trois autres ont été kidnappés en octobre et par la suite relâchés sains et saufs.

La violence politique en Algérie a fait bien plus de 1 600 victimes depuis l'annulation du second tour des élections générales en janvier 1992. AI a fait appel aux autorités algériennes pour qu'elles prennent des mesures de prévention contre de nouvelles violations des droits de l'homme par les forces de sécurité, notamment en matière d'exécutions extrajudiciaires. Elle a aussi condamné les prises d'otage et les assassinats de civils par des groupes d'opposition.

Légendes

Page 1

Les Arabes des marais sont en péril : AI demande instamment aux autorités iraqiennes de mettre fin aux persécutions dont sont victimes les habitants des marais du sud de l'Iraq. Vous pouvez apporter votre aide. Voir les Appels mondiaux en page trois.

page 7

Melchior Ndadaye : ancien président du Burundi, assassiné de sang froid.

page 2

Ma Thida

page 8

Enfants du théâtre SAD des Philippines. Ils ont joué une pièce intitulée "Où est mon père ?" dans toute l'Europe et au Secrétariat international d'AI, à Londres, récemment. Le sujet de cette pièce est la perte d'un parent "disparu" involontairement. Il y a 1 594 cas de "disparitions" forcées ou involontaires aux Philippines.

Focus de janvier 1994

DES ENFANTS VIVENT DANS LA TERREUR

Les jeunes sont victimes de toutes sortes d'abus

Cette affiche notoire est apparue, l'été dernier, sur les murs du centre de Bogota, en Colombie, "invitant" les enfants des rues et d'autres "délinquants" à leur propre enterrement. Imprimée professionnellement, elle aurait été conçue par des industriels, commerçants et groupes d'affaires locaux. Des douzaines de ces affiches de 60 cm x 60 cm ont été collées dans la nuit. Et tandis que les enfants qui se prostituent serrent leur sachet de colle et semblent ne prêter aucune attention à l'avertissement, d'autres savent qu'il ne s'agit pas de menaces de mort vides de sens : le taux des crimes de sang dans ce pays est l'un des plus élevés du monde. Dans la seule année 1991, 2 800 enfants ont été assassinés en Colombie.

Les enfants des rues qui se tournent souvent vers la délinquance pour survivre sont considérés comme "indésirables". Hommes d'affaires et commerçants, considérant qu'ils risquent d'éloigner des clients potentiels, soutiennent souvent les "escadrons de la mort" dans leurs "opérations de nettoyage social". Il existe des éléments prouvant que ces escadrons sont formés de représentants de la police nationale.

Même ceux qui essaient d'améliorer les conditions de vie de certains enfants des rues sont mal vus. Le Projet du gang de la rue à Cali, Valle del Cauca, a été lancé sous les auspices du conseil municipal de Cali et du Conseil de la paix, de la sécurité et du développement. Il visait à réhabiliter les jeunes des gangs urbains qui acceptaient de rendre leurs armes. Le projet a attiré 200 enfants. Puis, durant plus de trois mois, de mai à septembre 1993, 12 jeunes gens participant au projet ont été tués par balles. Le conseiller de la paix à Cali a attribué ces meurtres à la police. Par la suite il a reçu des menaces de mort. L'avenir du projet est maintenant incertain et l'on craint pour la sécurité du personnel en charge du projet et des enfants.

Des schémas semblables de harcèlement, menaces, coups, torture et assassinats par des agents du pouvoir continuent à être signalés dans d'autres pays tels que le Brésil et le Guatemala où les conditions sociales ont forcé les enfants à vivre dans la rue.

Au Brésil, des centaines de jeunes sont abattus dans les rues. Dans l'Etat de Rio de Janeiro, plus de 300 enfants et adolescents ont été tués uniquement dans les six premiers mois de 1993. Lors d'un incident, en juillet 1993, des hommes de main - des policiers selon certaines allégations - ont ouvert le feu à l'aube sur un groupe de 50 enfants qui dormaient dehors, près de l'église de Candelária, à Rio de Janeiro. Cinq sont morts sur les lieux et deux autres ont été tués près de là ; un huitième est mort de ses blessures quatre jours plus tard. Fait inhabituel, quatre personnes - y compris trois policiers - ont été inculpées de ces crimes. Néanmoins, dans la plupart des cas, les autorités brésiliennes n'ont réussi à mener à bien aucune enquête, ni à traduire les coupables en justice.

Souvent, au Guatemala, comme en Colombie et au Brésil, non seulement les enfants eux-mêmes sont en danger, mais aussi ceux qui tentent de les aider. Les forces de sécurité ont utilisé menaces et violence pour intimider les personnes concernées, dont le personnel de Casa Alianza (Maison de l'alliance) qui continue à demander que les coupables de violations des droits individuels des enfants soient traduits en justice.

AI poursuit sa campagne pour que des enquêtes approfondies aient lieu sur tous les meurtres d'enfants des rues, et pour que les responsables soient traduits en justice. L'organisation a aussi instamment demandé aux autorités de veiller à ce que les enfants des rues et les autres victimes de violences policières, ainsi que les témoins, soient adéquatement protégés par l'Etat.

Des soldats enlèvent 68 enfants à Sri Lanka

Les enfants souffrent souvent quand leurs parents ou leurs proches subissent des violations des droits de l'homme, mais dans l'incident suivant, à Sri Lanka, près de 70 enfants étaient eux-mêmes parmi les "disparus". Le 9 septembre 1990, des soldats armés ont fait irruption dans quatre villages du district de Batticaloa. Ils ont ordonné à tous les habitants de quitter leur maison et de rejoindre la route, menaces de mort à l'appui. Les villageois ont été emmenés de force vers un camp militaire. Plus tard on a entendu des hurlements venant du camp. Soixante-huit enfants - y compris une petite fille de 11 mois et d'autres qui n'avaient guère qu'un ou deux ans - et une centaine d'adultes, dont beaucoup avaient dépassé la soixantaine, n'ont jamais été revus. Amnesty International a les noms de tous les enfants que l'armée aurait enlevés.

Ces événements ont eu lieu dans les villages de Saturukondan, Pannichaiyadi, Pillayaradi and Kokkuvil.

Depuis 1983, le conflit entre les forces gouvernementales et les séparatistes tamouls s'étant exacerbé, des dizaines de milliers de gens ont "disparu" en détention.

Le groupe séparatiste armé tamoul, les LTTE (Tigres libérateurs de l'Eelan tamoul) ont aussi commis de graves atteintes aux droits de l'homme ; ils ont notamment assassiné des centaines de civils - dont des enfants - torturé et tué des prisonniers, et procédé à des enlèvements pour obtenir un rançon. Pour aider, vous pouvez :

Ecrire au président de Sri Lanka. Dites-lui que vous avez appris la "disparition" en septembre 1990 de 68 enfants du district de Batticaloa, et demandez-lui d'ouvrir des enquêtes exhaustives et impartiales et de poursuivre les responsables en justice. Adresse : President D.B. Wijetunga, Presidential Secretariat, Republic Square, Colombo, Sri Lanka.

Des enfants sont victimes de violations des droits individuels partout dans le monde

La nuit du 12 septembre 1993, deux enfants dormaient profondément au domicile de leur tante et de leur grand-mère. Abelardo Junior, six ans, et sa soeur Manylin, 10 ans, vivaient à Bitan-agen, Butuan City, aux Philippines. A deux heures et demie du matin on a entendu un brouhaha à l'extérieur de la maison. Des voix exigeaient qu'on ouvre la porte. La grand-mère, terrifiée, a refusé. Plus d'une douzaine d'hommes armés sont entrés de force. Ils ont saisi les deux enfants et leur tante, âgée de 20 ans. La grand-mère, désespérée, a imploré ces hommes de laisser sa fille et ses petits-enfants en paix. L'un d'eux a mentionné qu'il avait reçu des ordres. Les trois jeunes ont été poussés dans une voiture qui s'est enfoncée à toute allure dans la nuit. Ils avaient "disparu".

La famille pense que les enfants ont été enlevés pour le compte de l'armée afin de forcer leurs parents - membres supposés d'un groupe d'opposition armé - à se rendre aux autorités.

Ces enfants sont de ceux qui ont eu de la chance : après trois semaines de détention dans des centres séparés, ils ont été relâchés ainsi que leur tante. La vaste majorité des "disparus" sont rarement retrouvés vivants - quelle que soit la région du monde.

Dans des pays du monde entier, des enfants sont encore torturés, "disparaissent", ou sont tués ou injustement emprisonnés par les forces de sécurité, parfois dans le but de forcer leurs parents à se rendre ou à faire des aveux.

D'autres enfants sont en butte aux violations de leurs droits individuels parce qu'ils représentent une menace sociale ou politique aux yeux des autorités. Lors de l'offensive contre les insurgés de 1982 au Guatemala, un membre des forces de sécurité a dit à un journaliste : "Il faut tuer les enfants de 10, huit et cinq ans. Il faut en finir avec eux parce qu'ils ont déjà entendu les choses que disent leurs pères, et les enfants feront de même".

PRIS ENTRE DEUX FEUX

Quand les forces gouvernementales combattent les groupes d'opposition armés, les enfants des zones de conflit sont souvent pris dans des tirs croisés, ou peuvent "disparaître", être enlevés, assassinés ou victimes de représailles collectives. Nous en avons été témoins dans toutes les régions du monde, de l'Angola à la Bosnie, du Pérou à l'Irlande du Nord, de Sri Lanka à Israël et dans les Territoires occupés.

Les enfants sont souvent pris pour victimes simplement parce qu'ils vivent en un certain endroit, ou appartiennent à un groupe ethnique que l'on croit favorable à l'un des belligérants. La suite effroyable du coup d'Etat au Burundi, en octobre 1993, n'est que le plus récent exemple de ce que subissent des enfants pris dans des tueries interethniques. Il y avait des enfants parmi les milliers de civils qui ont été massacrés ou blessés par des gangs de civils et de soldats.

Dans certains pays, l'extrême pauvreté met des enfants à la rue, pour essayer de gagner leur pain ou celui de leur famille. Beaucoup d'agents de la force publique considèrent automatiquement les enfants des rues comme des délinquants présumés, et ils sont souvent harcelés, menacés ou victimes

d'agressions violentes. L'année dernière, à Bogota, des affiches sont apparues dans la ville invitant les enfants des rues à leurs propres funérailles. Ces "invitations" venaient, semble-t-il, de la communauté locale et menaçaient les "délinquants" d'"extermination". Les assassins d'enfants des rues dans des pays tels que la Colombie et le Brésil ont souvent été identifiés comme des membres des forces de sécurité.

Nous savons que l'effet à long terme des violations des droits individuels des enfants peut être accablant. Des enfants torturés ou maltraités en prison, ou forcés à regarder leurs parents ou d'autres membres de leur famille subir des traitements cruels ou humiliants subissent un traumatisme qui peut causer des problèmes psychologiques débilissants et durables.

Très peu d'Etats continuent à imposer à des enfants l'ultime peine cruelle et inhumaine. Au cours des 10 dernières années, sept pays du monde sont connus pour avoir exécuté des personnes par des tribunaux pour des crimes commis avant leur majorité : le plus grand nombre confirmé de telles exécutions a eu lieu aux Etats-Unis. Trois délinquants mineurs (deux Noirs et un troisième d'origine latino-américaine) ont été exécutés dans ce pays en 1993, en violation des normes internationales qui proscrivent l'exécution de personnes qui avaient moins de 18 ans à l'époque du crime.

En novembre, s'adressant à une conférence nationale sur les enfants organisée par la section britannique d'AI, le Secrétaire général d'AI, Pierre Sané, a dit que l'organisation continuerait à attirer l'attention sur les besoins particuliers des enfants victimes de la torture, d'exécutions ou d'autres violations de leurs droits individuels. Il a déclaré :

"Jusqu'à maintenant, cette année, AI a lancé une cinquantaine d'appels relatifs aux dangers menaçant des enfants ou des mineurs."

LA CAMPAGNE

Les enfants ont une place importante dans la grande campagne menée actuellement par AI sur les assassinats politiques et "disparitions". Parmi les cas mis en exergue dans la campagne, figure celui d'un jeune Iraquien de 15 ans, l'un des enfants kurdes qui ont "disparu" par centaines, ou été emprisonnés sans jugement, pris en otage, torturés ou exécutés - parfois après avoir été enlevés à l'école. Un autre cas est celui d'une adolescente de Bosnie-Herzégovine, arrêtée avec deux autres, dont sa soeur : elles ont été emmenées par des paramilitaires serbes et détenues dans un ancien hôtel où elles ont été violées. La soeur de Mirsada et l'autre jeune fille ont été relâchées. On n'a jamais revu Mirsada.

D'autres cas évoqués dans cette campagne nous permettent de souligner le danger plus général menaçant les enfants de certains pays, tels que les enfants des rues au Brésil, et le grand nombre d'enfants qui ont été victimes des tirs des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. D'autres cas, tels que le nombre atterrant des "disparitions" qui se sont produites ces dernières années dans des pays tels que Sri Lanka et le Guatemala - tout en soulignant la triste expérience du parent tué ou "disparu" - nous rappellent que les enfants qui restent seuls souffrent eux aussi. Au Guatemala, certains de ces enfants sont forcés à vivre dans la rue pour survivre.

Dans son discours, lors de la conférence, Pierre Sané a notamment examiné quatre de ces cas ; il a dit : "Je pense qu'ils aident à préciser la pensée qui sous-tend l'action d'Amnesty International dans ce domaine".

"Le 8 décembre 1991, un adolescent de 15 ans, RAUL VÁZQUEZ HERNÁNDEZ a été amené dans un commissariat de Villahermosa, dans l'Etat mexicain de Tabasco, où il a été battu et a reçu des coups de pied, et a été presque étranglé, jusqu'à perdre connaissance. Son "crime" ? Le fait d'être passé à proximité d'une manifestation antigouvernementale, à laquelle il assure n'avoir même pas participé. Selon les policiers, il aurait agressé un des leurs : accusation qui n'a jamais été corroborée et n'a pas entraîné de poursuites judiciaires. Non seulement Raul a souffert physiquement, mais tout cet épisode a profondément affecté son équilibre psychique.

"TENZIN DEKYONG a quitté son domicile et sa famille au Tibet pour entrer au monastère bouddhiste de Michungrî. A 16 ans elle était encore novice. Le 13 mars 1993, alors qu'elle manifestait à Lhasa contre la domination chinoise, la police l'a arrêtée ainsi que deux autres jeunes religieuses ; Tenzin aurait été battue après son arrestation. Les religieuses ont été emmenées au centre de détention de Gutsa, à Lhasa, lieu où la torture a été signalée. La détention de Tenzin dans la même prison que des adultes viole les normes internationales et est contraire à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dont la Chine est un des signataires. AI la considère comme une prisonnière d'opinion.

Un enfant de 10 ans, BILAL AHMED, se trouvait chez lui à Srinagar, au Cachemire, le dimanche 1er août 1993, quand des soldats de la Force de sécurité frontalière ont fait irruption dans la maison. Il étaient à la recherche de militants, mais ils ont abattu Bilal. Quand ses parents horrifiés se sont précipités dans la pièce, eux aussi ont été abattus. Durant deux jours, des manifestations d'indignation ont eu lieu dans les rues pour protester contre le massacre de cette famille. Trois autres personnes ont été ainsi abattues par les forces de sécurité.

"En juillet 1993, FREDERICK LASHLEY a été exécuté au Missouri - c'était la première exécution de mineur dans cet Etat depuis 63 ans. Frederick, un Noir, avait 17 ans à l'époque du crime - il était sans domicile. Sa mère l'avait abandonné et son père le battait souvent. Il a été reconnu coupable du meurtre de sa cousine, qui était également sa belle-mère adoptive, par un jury exclusivement composé de Blancs.

Dans une lettre à AI après la mort de Frederick, un juriste du **Missouri Capital Punishment Resource Center** (centre qui fournit des avocats pour les condamnés à mort) a écrit : "La campagne de lettres d'Amnesty International a été très impressionnante. Le Bureau du gouverneur a fait état de centaines de lettres quotidiennes demandant la grâce de Frederick. J'ai le regret de dire que le Gouverneur a été plus influencé par la crainte de se voir l'objet d'une attention hostile des médias et par ses propres aspirations politiques, qu'enclin à écouter les manifestations d'émotion sincère des personnes qui lui ont écrit du monde entier..."

"Nous avons donc ici des cas de torture, une prisonnière d'opinion, des exécutions extrajudiciaires et la peine de mort. Ce sont là des cas de violations spécifiques des droits de l'homme dont le mouvement doit s'occuper en vertu du mandat d'AI", a dit Pierre Sané.

COMMENT AIDER

AI continue à faire une grande place aux enfants dans ses rapports sur les violations des droits de l'homme et dans ses campagnes contre de telles violations. Vous pouvez l'aider en suivant la campagne internationale "Sous les mensonges, des vies brisées" contre les "disparitions" et assassinats politiques, et en envoyant des appels dans les cas appropriés.

Vous pouvez aussi agir pour certains des cas évoqués ci-après :

****Philippines :** Envoyez des appels exprimant votre satisfaction devant la libération des deux enfants et leur tante emmenés de leur domicile à Bitan-agan, Batuan City, et demandez une enquête exhaustive sur leur enlèvement et leur "disparition", à : M. Fidel V. Ramos, Président, Malacañang Palace, Manille, Philippines.

Inde : Envoyez des appels exprimant votre inquiétude face aux informations persistantes d'exécutions extrajudiciaires au Cachemire par les forces de sécurité, et notamment les exemples récents de Bilal Ahmed et de ses parents, et demandez l'ouverture d'une enquête approfondie, à : M. V. Krishna Rao, Gouverneur du Jammu-et-Cachemire, Bureau du Gouverneur, Srinagar, Jammu-et-Cachemire, Inde.

Chine : Envoyez des appels aux autorités leur demandant de libérer Tenzin Dekyong et les autres personnes détenues uniquement pour l'exercice pacifique de leurs droits individuels fondamentaux, à : Gyancaïn Norbu Zhuxi, Président de la Région autonome du Tibet, Xizang Zizhiqu Renmin Zhengfu, Lasashi, Xizang Zangzu Zizhiqu, République populaire de Chine.

Reconnaissance des droits de l'enfant

En 1993, AI a enregistré des violations des droits individuels contre des enfants dans toutes les régions du monde. Des "disparitions", tortures ou exécutions extrajudiciaires ont été signalées dans 35 pays. Ces chiffres sont fondés uniquement sur les cas dont AI a été informée. Le véritable total est certainement beaucoup plus élevé.

Dans un effort international important pour prévenir de tels abus et protéger les droits des enfants, les Nations Unies ont élaboré en 1989 la Convention relative aux droits de l'enfant.

Thomas Hammarberg, ancien secrétaire général d'Amnesty International et, récemment encore, secrétaire général de Radda Barnen - l'organisation suédoise de sauvegarde des enfants - est membre du Comité des droits de l'enfant (ONU) depuis 1991, dont il est maintenant vice-président.

Dans le présent article, Thomas Hammarberg explique comment la Convention a pris naissance et en évalue l'impact.

"Aucun traité relatif aux droits de l'homme n'a rencontré de réaction aussi positive que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Elle a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en novembre 1989 et déclarée ouverte à la ratification des Etats début 1990. Actuellement, pas moins de 149 pays sont parties à la Convention et une vingtaine d'autres l'ont signée, indiquant ainsi leur intention de la ratifier. La ratification universelle est proche.

Aucune distinction - ni gradation - n'est faite dans la Convention entre les droits économiques, sociaux et culturels d'une part, et les droits civils et politiques de l'autre.

La Convention est entrée en vigueur moins d'un an après son adoption par l'Assemblée générale de l'ONU. Le comité de 10 personnes destiné à surveiller son application a été élu et vient de terminer sa quatrième session. Il a déjà commencé à recevoir et à examiner les rapports des Etats parties.

La Convention n'aura un impact que si la réalité évolue. Et nous en sommes loin.

Les enfants sont encore énormément affectés, en tant que victimes de la guerre et de la violence, de la discrimination raciale et de la xénophobie ; en tant qu'enfants réfugiés et déplacés, handicapés, et laissés à l'abandon - victimes de la cruauté et de l'exploitation - parfois même aux mains de leurs propres protecteurs.

Des millions d'enfants subissent les fléaux de la pauvreté et de la crise économique, des épidémies et de l'analphabétisme, de la dégradation de l'environnement, de la faim et d'être sans abri.

Ces faits ont été mentionnés lors de la rencontre des chefs d'Etat, il y a trois ans, au Sommet mondial de l'ONU sur les enfants. Aucune amélioration n'a été constatée depuis.

Néanmoins la Convention est une inspiration et un espoir. Sa ratification - presque universelle - constitue un important premier pas. En raison de l'étroite coopération qui existe entre le Comité et l'UNICEF et d'autres organes de l'ONU et organisations non gouvernementales, il est plus difficile pour les Etats d'oublier leurs promesses. Un mouvement mondial se construit.

Dans un certain nombre de pays des réformes sont aussi adoptées. On modifie les lois pour garantir la protection et même la participation des enfants. Des institutions sont créées pour agir comme médiatrices en faveur des enfants. Des questions sont posées dans les parlements nationaux sur la pertinence des réductions budgétaires affectant les enfants. Un jour ces initiatives commenceront à modifier la réalité.

La Convention n'est pas seulement un document juridique. Elle dessine une perspective visionnaire. La séparation entre visions et clichés est souvent mince, mais les principes formulés dans la Convention sont logiques. Ils définissent la portée des droits de l'enfant :

PRINCIPES

- Le principe que chaque enfant a des droits, sans discrimination
- Le principe de l'intérêt primordial de l'enfant : dans toutes les actions relatives aux enfants, leurs intérêts essentiels doivent être une considération primordiale.
- Le droit de l'enfant à être respecté : à exprimer librement ses opinions - et à ce que ses opinions soient prises en considération.
- Le devoir de l'Etat à garantir le développement de l'enfant.

Ces quatre notions de base constituent la philosophie de la Convention. Tous les autres droits en découlent. Pris dans leur ensemble ils représentent une nouvelle attitude envers les enfants.

Après le premier débat du Comité de suivi sur un pays, un intervalle de cinq ans est normalement prévu pour la soumission du rapport suivant de l'Etat concerné ; ceci démontre l'importance d'une surveillance locale maintenue.

Cet aspect est reflété dans la Convention et le Comité en a souligné l'importance. Le gouvernement est tenu, en vertu du traité, de faire connaître la Convention et aussi de diffuser largement son propre rapport.

Le Comité est convaincu qu'un débat public sur les droits de l'enfant doit être encouragé dans tous les pays et il pose des questions dans ce sens. Entre-temps, une grande partie de cette surveillance devra se faire à l'échelon local.

Et - chose très importante - le Comité recherche une collaboration constructive avec les groupes non gouvernementaux, nationaux et internationaux."

Légendes

page 3

Jeunes de Bogota devant une affiche annonçant l'"extermination" des "délinquants". En 1991, 2 800 enfants ont été assassinés en Colombie.

page 4

La soeur (à droite) de Bilal Ahmed, dix ans, se lamente. L'enfant et ses parents ont été tués au Cachemire, le 1er août 1993, par les forces de sécurité.

page 5

"Je vis au jour le jour ! Je vous embrasse, Fred". Telle est la note envoyée avec la photographie ci-dessus par Frederick Lashley à sa famille et à ses amis pendant sa détention dans une prison du Missouri. Il a été exécuté en juillet 1993 pour un crime commis alors qu'il était mineur (17 ans).

page 6

Près de 3 000 000 de personnes ont fui la guerre dans le sud du Soudan. Tant le gouvernement que les rebelles ont agressé des civils en tant que tactique de combat. Les réfugiés comptent des dizaines de milliers d'enfants... dont 16 000 se sont rendus dans le camp de réfugiés de Kakuma (nord du Kenya).